

# Forêt et colonisation au Témiscouata I: fondation des paroisses du JAL et les années difficiles

OLEG STANEK  
GRIDEQ-UQAR

Dans ses *Silhouettes*, Jean-Charles Magnan attribue plusieurs hauts faits à Georges-Marie Bilodeau, missionnaire-colonisateur embauché en 1931 par le ministère de la Colonisation. Nous y lisons en particulier que «dans l'enthousiasme et la foi, il ouvre les paroisses de Saint-Émile d'Auclair, de Lejeune, et que d'autres dans la région de Témiscouata»<sup>1</sup>. L'abbé Léo-Pierre Bernier, le véritable fondateur de ces colonies qui a dirigé le mouvement dans cette région, n'y est même pas mentionné parmi l'aréopage des grands de la colonisation. Or Georges-Marie Bilodeau n'a jamais vu Lejeune et a passé à peine un mois dans le canton Auclair. Aussitôt après le «pèlerinage de la reconnaissance», qui a amené sur le site de la future colonie le ministre Hector Laferté avec sa suite chaussée de «petits souliers fins», pataugeant dans la boue et trébuchant sur des souches renversées dans le portage, Mgr Courchesne renvoie cet «étranger» aux officines du ministère à Québec. Pour l'évêque il n'est pas question qu'une créature du ministère, même revêtue de soutane, vienne diriger la colonisation dans son diocèse. Il suit plutôt la recommandation de J. Ernest Gagnon, curé de Notre-Dame-du-Lac, qui soutient vigoureusement la candidature de son ancien vicaire Léo-Pierre Bernier, alors curé à Notre-Dame-de-l'Isle-Verte. Laferté se plie aux exigences de l'évêque : nommé conjointement par le ministre et le prélat, Bernier assumera sous cette autorité bicéphale la direction du mouvement de la colonisation sur un territoire qui englobe les comtés de Témiscouata, Rivière-du-Loup et une partie de Rimouski.

Son bref séjour dans le Témiscouata n'en vaudra pas moins à Georges-Marie Bilodeau l'auréole d'un grand meneur du mouvement. Reçu en véritable héros par le père Archambault en février de l'année suivante au «Congrès national de colonisation» à Montréal, il y est encensé par les colonisateurs de salon. Le père Archambault le placera sur le piédestal à côté des plus grands :

*Il est nécessaire d'aider le colon. Intellectuellement d'abord. J'entends : le former, lui donner une âme de pionnier, lui faire comprendre la portée et la grandeur du rôle auquel il est appelé. N'est-ce pas ainsi qu'ont procédé nos vrais colonisateurs : l'abbé Hébert lorsqu'il entraînait ses hommes de la Baie-Saint-Paul et de Kamouraska vers les solitudes mystérieuses du Lac-Saint-Jean, Mgr Labelle jetant au coeur des Laurentides les bases de notre royaume du Nord, l'abbé Bilodeau qui établissait, l'an dernier, dans les plaines (sic) du Témiscouata la petite colonie dont il va nous raconter bientôt l'émouvante épopée ?*<sup>2</sup>

Bilodeau a en effet dirigé sur Auclair le premier contingent de Thetford-Mines et de Saint-Grégoire-de-Montmorency. Pour l'abbé Bernier, lorsqu'il prend en charge les colonies du Témiscouata, il est toutefois loin d'être évident que ces anciens mineurs et tisserands, victimes de la crise, «ont une âme de pionnier, qu'ils ont compris la portée et la grandeur du rôle auquel ils sont appelés». Il soupçonne plutôt de «faire face à une avalanche d'indésirables, qui s'étaient introduits dans la place à la faveur d'un contrôle forcément relâché»<sup>3</sup>. Sa tâche lui apparaît claire : «expul-

ser les faux colons, refuser la bande de profiteurs qui voulaient à tout prix prendre part au travail rémunéré réservé aux vrais colons...»<sup>4</sup>. Il fallait toutefois s'armer de patience : ce premier mouvement de 1931 fut en effet une brèche que les pressions de Mgr Courchesne, secondé par Ernest Laforce et appuyé par Hector Laferté, avaient ouverte dans le glacis des fins de non recevoir que le gouvernement Taschereau opposait aux zéloteurs de la colonisation. Pressions conjuguées avec la volonté de certains membres influents du gouvernement, comme le ministre sans portefeuille et député du lac Mégantic, M. Lapière, de venir en aide à leurs électeurs. Le parlement vote alors un budget spécial d'un quart de million pour un programme limité qui entrera dans l'histoire sous le nom d'«Établissement». Alexander Taschereau n'y consent qu'à contrecœur : obnubilé par le souci d'équilibre budgétaire, la colonisation lui apparaît une manière bien trop coûteuse pour faire face aux problèmes du chômage<sup>5</sup>.

À peine arrivé sur place, Bernier est submergé par l'affluence des demandeurs : «Au cours des mois de juin, juillet et août, ce fut une course aux lots»<sup>6</sup>. Les chômeurs viennent de Thetford, du Lac-Noir, de Saint-Méthode, etc. La desserte compte alors 176 lots (rangs XI à XV) occupés dès la première année par 98 familles auxquelles s'ajoutent 46 célibataires, formant une population de plus de 600 âmes. Population fortement instable : dans un grand va-et-vient beaucoup de «mauvais sujets» s'accrochent à l'espoir d'obtenir du secours. Certains arrivent même de Montréal, de Lévis ou de

Québec. La colonie part toutefois avec un atout de taille : son parrain, en honneur duquel elle est consacrée à Saint-Émile, n'est nul autre que le puissant surintendant de la Colonisation, J. Émilien Garon ; tant qu'il demeurera à la tête des services du ministère, il saura s'en souvenir. Ce sera aussi la colonie préférée de l'abbé Bernier, même s'il préside aux destinées de la colonisation à partir de son bureau à Notre-Dame-du-Lac. Cette affinité élective entre le surintendant et le prêtre sera à la base d'une complicité - sinon d'une amitié - dont l'impact sera parfois décisif pour l'avenir de ce territoire.

## LA CIE

Pour quoi les promoteurs de l'Établissement jettent-ils leur dévolu précisément sur ces deux cantons, Auclair et Biencourt, comme tête de pont du front pionnier ? Il faut revenir un peu en arrière pour comprendre l'acharnement des autorités du diocèse à ouvrir cette partie du territoire à la colonisation. Mgr Courchesne est en effet convaincu que la seigneurie du lac Témiscouata enferme des territoires agricoles d'une richesse insoupçonnée. En 1929, il obtient qu'une commission de classifica-

tion parcourt le territoire convoité : le rapport de celle-ci, d'un optimisme exagéré sur ce point, semble confirmer ses soupçons que « l'obstacle n'est pas dans la nature du sol. Il est dans la double barrière que dressent, à l'est, la seigneurie du lac Métis, à l'ouest la seigneurie Thomas, qui entoure le lac Témiscouata »<sup>7</sup>. À la fin des années vingt, une rumeur persistante, attribuant aux Fraser l'intention de vendre leurs avoirs du Témiscouata à la C.I.P., avaient soulevé beaucoup d'inquiétude dans les milieux régionaux. Mgr Courchesne écrit aussitôt à Taschereau, exigeant que le gouvernement achète la seigneurie à défaut de quoi lui, l'évêque,

devrait assumer ses responsabilités par devant l'Histoire et se mettre publiquement à la tête d'un mouvement visant à sauvegarder l'accès à ce territoire qu'il estime essentiel pour l'avenir de son diocèse. N'est-il pas évident qu'une compagnie comme la C.I.P. non seulement n'apporterait rien au développement agricole du Témiscouata, mais « laisserait disparaître tout ce que les Fraser tiennent en vie »<sup>8</sup>.

La seule brèche que l'on avait réussi à percer dans la seigneurie datait de 1919, alors que, après de longues péripéties, le gouvernement du Québec était parvenu à échanger le territoire de Ste-Dominique-du-Lac (futur St-Juste) pour un autre situé dans le bassin de la Assametquagan<sup>9</sup>. Le député Parrot, un des promoteurs de

nant à grands frais la barrière que la compagnie a érigée sur le chemin naturel de pénétration vers l'intérieur des terres. Juste-Ernest Gagnon, qui a mis de l'avant la candidature de L.-P. Bernier, avait d'ailleurs été de ce combat contre les Fraser : c'est en son honneur que Sainte-Dominique a été rebaptisée Saint-Juste.

Les propriétaires des compagnies qui constituent l'empire des Fraser partagent avec les autres grands « barons du bois » une sincère aversion à l'endroit des colons. S'ils avaient accepté d'échanger une partie de la Seigneurie, ce n'est pas seulement parce que les terres que le gouvernement leur avait proposées étaient plus grandes et mieux boisées, mais aussi parce que le territoire impliqué était déjà grevé par des droits antérieurs d'une quarantaine



Famille de colons dans BIENCOURT. (Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, Québec, 1933, p. 63.)

la nouvelle colonie, avait alors bien saisi l'enjeu véritable de la transaction : pour briser le monopole foncier des Fraser, qui détenaient des concessions considérables à l'ouest de la seigneurie, il aurait fallu ouvrir un couloir permettant le passage jusqu'au canton Auclair. Les Fraser n'avaient toutefois pas été dupes de cette manoeuvre et avaient tenu à conserver une lisière de deux milles afin de barrer la route vers leurs arrières aux éventuels demandeurs des lots. C'est donc un territoire très convoité que l'Établissement mettra finalement à la disposition des zéloteurs de la colonisation, en contour-

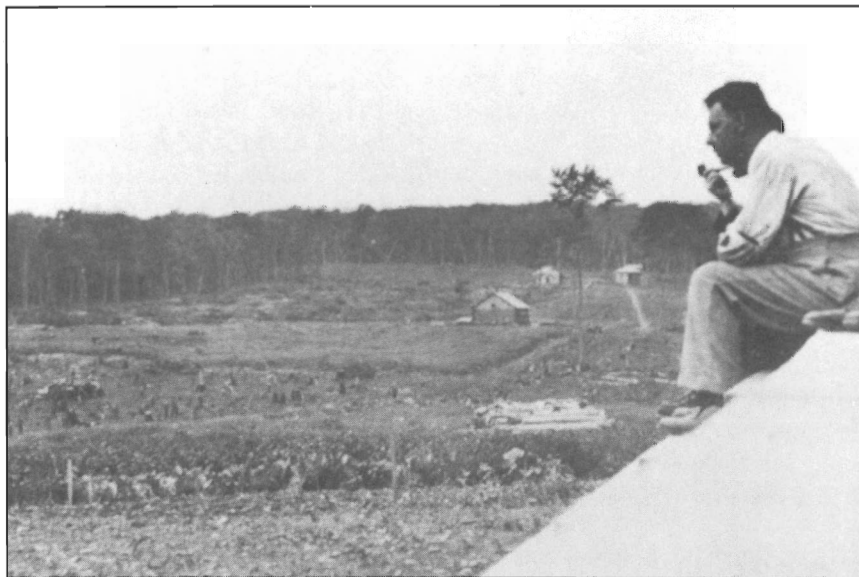
nant à grands frais la barrière que la compagnie a érigée sur le chemin naturel de pénétration vers l'intérieur des terres. Juste-Ernest Gagnon, qui a mis de l'avant la candidature de L.-P. Bernier, avait d'ailleurs été de ce combat contre les Fraser : c'est en son honneur que Sainte-Dominique a été rebaptisée Saint-Juste.

Les propriétaires des compagnies qui constituent l'empire des Fraser partagent avec les autres grands « barons du bois » une sincère aversion à l'endroit des colons. S'ils avaient accepté d'échanger une partie de la Seigneurie, ce n'est pas seulement parce que les terres que le gouvernement leur avait proposées étaient plus grandes et mieux boisées, mais aussi parce que le territoire impliqué était déjà grevé par des droits antérieurs d'une quarantaine des censitaires. Or, selon les dirigeants de la compagnie « coloniser [...] c'était complètement étranger à leurs affaires »<sup>10</sup>. Ils pouvaient certes empêcher le développement de cet embryon de colonie mais ils n'était pas en mesure d'évincer leurs hôtes indésirables. Partout où elle détient des droits de coupe, la Fraser se défend d'ailleurs farouchement contre l'envahissement par les colons. Nous savons, en effet, que dans le Témiscouata, comme dans les

autres parties de la province, la colonisation est utilisée couramment comme méthode de s'accaparer du bois des « limites » au détriment de ses « légitimes propriétaires » : les petits marchands et scieurs financent ainsi l'établissement des « colons », auxquels ils achètent ensuite la « coupe » dès l'émission des lettres patentes, voire avant. D'autres « colons » deviennent leurs prête-noms pour se libérer des dettes. Les compagnies retournent cette arme contre leurs ennemis : les lots renferment en moyenne trois fois plus de bois de pulpe que de bois marchand<sup>11</sup> et l'industrie papetière a rendu fort rentable

son exploitation. Nous constatons ainsi que les Fraser, comme les autres, rachètent en sous-main de nombreux lots de colonisation partout où ils croient opportun de damer le pion à la concurrence<sup>12</sup>.

Dès que les voies de pénétration rendirent possible l'arrivée des colons, il était difficile à la compagnie de s'opposer à l'envahissement, surtout sous l'œil jaloux des missionnaires-colonisateurs ; en vertu de la loi des Terres et Forêts, dès que les lots, dûment arpentés et classifiés étaient «transportés» au ministère de la Colonisation et mis sous billet de location, le concessionnaire ne disposait à cette époque que de seize mois pour enlever le bois marchand - qui continuait à lui appartenir en dehors d'une réserve de huit acres mise à la disposition du colon - au terme desquels il devait déguerpir définitivement. La crise créa toutefois des conditions favorables à la négociation. L'effondrement des marchés en 1931 débouche sur une conjoncture peu propice au déclenchement de coupes intensives pour soustraire le bois de la compagnie à la convoitise des colons. Celle-ci a d'ailleurs bien d'autres «limites» dans la région qu'elle voudrait bien voir épargnées par ce fléau. Le gouvernement, de son côté, n'a aucune envie que la population misérable des colonies se retrouve à la charge du trésor provincial ; il souhaite que la compagnie fournisse aux colons les débouchés pour le bois de leurs abatis et qu'elle participe à leur entretien en leur ouvrant l'accès à ses chantiers. Des pourparlers s'engagent donc entre le ministère de la Colonisation, la Fraser et le missionnaire-colonisateur, pour aboutir finalement à une entente, dont les termes seront promulgués par un arrêté en conseil du 2 juin 1932 (au mois d'août, elle sera étendue au canton Biencourt) : afin de contourner les rigueurs de la loi, les ventes des lots sont révoquées en bloc et remplacées par de simples permis d'occupation. Ce stratagème permet d'étirer à cinq ans le privilège de la compagnie de pratiquer la coupe sur les lots concernés. Les colons bénéficieront d'une réserve de huit acres (cinq autres y seront ajoutés par la suite) où ils feront leurs abatis et dont le bois leur appartiendra. S'ils décident de vendre ce bois, ils devront toute-



Défrichement dans Auclair en septembre 1932. (**Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries**, Québec 1933, p. 65.)

fois l'offrir d'abord au concessionnaire, à condition, bien entendu, que celui-ci accepte de leur verser le prix couramment pratiqué dans la région. En échange, la compagnie s'engage, «dans la mesure du possible», à donner aux colons la priorité d'embauche pour la coupe sur leurs lots. Parallèlement à la partie officielle de l'entente, une série d'arrêtés en conseil plus discrets octroient aux autres concessions des Fraser le statut de réserves forestières, les mettant du même coup, au grand dam des missionnaires, à l'abri des velléités colonisatrices pour des périodes allant jusqu'à cinquante ans<sup>13</sup>.

### La nuit des longs couteaux

Nous avons vu que Léo-Pierre Bernier ne partageait pas l'avis du père Archambeault quant à la qualité de la cuvée des colons amenés à Auclair par G.-M. Bilodeau. Il

*avait, depuis des semaines, prononcé le ban contre l'envahissement de la région par les aventuriers de toute les barbes et, sauf dans Auclair où la porte avait été laissée large ouverte avant sa nomination, n'acceptait, selon les ordres reçus et l'assentiment populaire que des gens dûment recommandés [...] À Saint-Émile, au grand dam de vrais colons, il y avait des pseudo-colons en nombre plus considérable que celui des colons de bonne foi*<sup>14</sup>.

Les conditions de l'*Établissement* sont en effet exceptionnellement favorables pour cette époque. Les aspirants colons, dont le transport est défrayé par le gouvernement, sont regroupés dans les «camps de concentration» où ils bâtissent les camps, ouvrent les routes et construisent la chapelle. Ils reçoivent un salaire de deux dollars par jour<sup>15</sup> et disposent d'un crédit de 150 \$ à la «vanne»<sup>16</sup>. Rien d'étonnant qu'en cette période de crise, ce «traitement de faveur» attire des chômeurs de toutes parts ; Léo-Pierre Bernier mettra tout en oeuvre non seulement pour stopper cette affluence d'«indésirables», mais pour procéder à un salutaire «nettoyage». L'occasion en est fournie par l'arrêt brutal de l'*Établissement*. Dès septembre 1931, J.-E. Garon avertit discrètement Bernier qu'«il a été décidé de ne pas placer d'autres colons, sauf les cas absolument inévitables»<sup>17</sup>. Le programme sera sans doute interrompu car «le Premier Ministre désire expressément que tout mouvement de placement sous l'étiquette «*Établissement*» soit arrêté»<sup>18</sup>. Le missionnaire croit encore que cette mesure sera temporaire. De connivence avec des hauts fonctionnaires à la Colonisation, il en profite toutefois pour ourdir un petit complot : lorsque le 22 octobre le sous-ministre, L.-A. Richard, donne officiellement l'ordre de suspendre l'opération, L.-P. Bernier avise aussitôt les

«étrangers» d'Auclair que les travaux sont finis, que plus aucun salaire ne leur sera versé et qu'ils ne doivent plus attendre aucune aide de la part du Ministère. Tout cela n'est bien entendu pas tout à fait vrai. Les autorités conservent en effet quelques éléments du programme initial devant permettre aux colons de survivre durant l'hiver : une prime d'abatis de 15 \$ par acre (jusqu'à concurrence de 5 acres) ainsi que des secours directs aux colons nécessaires. Mais, dans son effort prophylactique, le missionnaire-colonisateur se gardera bien d'en informer les «indésirables». Les pauvres chômeurs venus des villes, atterrés devant la perspective de passer l'hiver sans ressources au milieu de la forêt, se précipitent aussitôt chez l'inspecteur des terres de colonisation Albert Sévigny pour encaisser leur dû et déguerpiissent dans la journée même. Quarante ans plus tard, L.-P. Bernier se souviendra encore avec beaucoup de satisfaction de ce coup de balai : «Aussi, dès le 24 octobre, le jour

écrit au sous-ministre : «Messieurs Bernier et Sévigny, soit dit à leur louange, ont été très diplomates en ne laissant pas entendre aux chômeurs établis sur les lots que nous avons d'autres moyens de leur venir en aide»<sup>20</sup>. Ceux des chômeurs qui n'ont pas compris qu'ils étaient *persona non grata* ont vu leur lots carrément révoqués :

*le missionnaire avait [...] dans le domaine des lots [...] tous les pouvoirs et toutes les disponibilités pour intervenir<sup>21</sup>, et il n'hésitait pas à en user. Il va de soi que certains de ces chômeurs-colons, qui s'agrippaient à leurs lots, se sont parfois rebiffés contre l'acharnement du missionnaire à débarrasser les colonies des «étrangers des villes»<sup>22</sup>.*

Au printemps 1932, la cohorte de G.-M. Bilodeau est proprement décimée et remplacée par des recrues de paroisses environnantes. À la Nativité-de-Biencourt, fondée en juillet 1931 sous les auspices de Léo-Pierre Bernier lui-même,

Bernier prend alors des mesures énergiques pour mettre définitivement fin à l'arrivée des colons des autres parties de la province. Dans ce domaine il partage entièrement les vues de son évêque qui, à un autre niveau, réussit à imposer au mouvement de la colonisation un quadrillage territorial à toute fin pratique étanche. Bientôt, tous les diocèses se replieront sur eux-mêmes, si bien que seuls l'Abitibi et le Témiscamingue demeureront ouverts aux colons venant d'ailleurs.

Pressé par l'abbé Bernier, le député de Témiscouata, Wilfrid Morel, fera lui aussi des représentations dans ce sens, espérant que, pour le remercier de cette aide, le missionnaire acceptera quelques exceptions en faveur de ses propres protégés. Erreur ! Lorsque le député demande à Bernier un lot pour un colon «Gordon» qui lui a été recommandé, en lui rappelant que «c'est à [sa] demande qu'[il] a fait suspendre l'entrée dans [son] comté des étrangers venant des grands villes»<sup>24</sup>, il se fait répondre d'une manière qui pour ne pas être particulièrement aimable n'en est pas moins on ne peut plus claire:

*Je ne tiens nullement aux gens de Montréal et l'expérience nous a démontré qu'il vaut mieux accepter des gens de nos régions qui demandent des lots et qui sont nombreux. Je vous demande en toute franchise que je ne ferai rien en faveur du Monsieur [nom du colon] et que je m'en tiendrai aux décisions que nous avons prises de ne pas accepter des étrangers des villes qui ne peuvent pas s'adapter à la vie frugale des colons. Nous avons déjà sur les bras un nombre considérable de ces gens que nous voudrions bien voir loin et qui ne sont pas et ne seront pas des colons»<sup>25</sup>.*

Si L.-P. Bernier résiste aux pressions des politiciens, son attitude à l'endroit de ses collègues prêtres est toute aussi ferme. Sous l'empire du plan Vautrin, deux colons venant du diocèse de Sherbrooke, nantis des appuis puissants, sont parvenus à percer les défenses de la Société de colonisation de Rimouski. L.-P. Bernier les place aussitôt délibérément sur les lots de la pire qualité disponible.



Le même endroit en septembre 1933. (Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, Québec, 1933, p. 65.)

même de la cessation des travaux, commençait la débandade. En quelque jours, il ne restait sur place que des gens décidés à coloniser, les autres affluèrent en nombre chez monsieur Sévigny, qui régla leurs comptes»<sup>19</sup>. J.-E. Garon, qui partage sur ce point entièrement les vues de Bernier, ne peut que le féliciter pour le brio avec lequel il s'est acquitté de cette tâche. Il

de semblables problèmes ne se posent pas, pas plus qu'à Lac-des-Aigles. Là le missionnaire-colonisateur a veillé personnellement à la bonne sélection de candidats : «La population de ce centre de colonisation est formée de chômeurs de Cabano, Notre-Dame-du-Lac, St-Hubert, Sully, Estcourt, en grande partie et de quelques autres paroisses des environs»<sup>23</sup>. L.-P.

Lorsque Armand Malouin, missionnaire-colonisateur du diocèse de Sherbrooke, se plaint de ce traitement injuste infligé à ses protégés, Bernier lui répond vertement : «Il [un des colons lésés] désire que nous délogions des colons qui ont été acceptés par notre Société de colonisation, avec promesse que les gens du pays seraient servis avant les étrangers, et cela après une décision du Ministre sur la demande de l'Évêque»<sup>26</sup>.

Un autre exemple : lorsque un curé de Québec lui recommande chaleureusement - mais avec beaucoup de naïveté - la candidature d'un de ses paroissiens («tous les frais seront payés par les amis de l'intéressé»), il se fait servir en toute réponse une diatribe rageuse de quatre pages contre les étrangers des villes :

*Nous avons déjà eu toute une kyrielle de ces gens-là et nous avons pu nous en sortir avec beaucoup de misère et de frais. Il n'est pas alléchant de recommencer l'expérience. D'ailleurs les demandes de lots sont tellement abondantes chez les nôtres de la région que nous avons dû faire refus aux demandes de l'extérieur. [...] Dans les conditions de vie faites à un colon, il lui faut des qualités de sacrifice, de courage et d'économies que seuls nos ruraux possèdent. Et Dieu sait le petit nombre de ceux qui persévèrent chez ces derniers !<sup>27</sup>*

En fait, tous ceux qui ont quitté la campagne pour la ville sont considérés irrémédiablement corrompus et irrécupérables pour la noble destinée du défricheur. Pour cela point n'est nécessaire de partir pour Montréal ! Les missionnaires accordent à peine plus de considération aux «traîtres» installés dans les petites villes de la région. Au début d'avril de 1935, P. Lizotte, maire de Rivière-du-Loup, invite l'abbé Bernier pour rencontrer les membres du comité de colonisation de sa ville. Le missionnaire refuse en prétextant que, de toute manière, il n'a plus de place. Lorsque Chs.-E. Dubé, directeur des services municipaux de Rivière-du-Loup, presse l'abbé Bernier d'accueillir quand même quelques chômeurs louprivois, ce dernier, ne pouvant invoquer dans ces circonstances le



Récolte de l'avoine dans Auclair.  
(Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries, Québec, 1933, p. 73.)

«patriotisme diocésain», se met aussitôt à tergiverser. Alors que son courrier est habituellement méticuleusement à jour, il «oublie» de répondre aux missives de plus en plus pressantes de son correspondant. M. Dubé, de plus en plus agacé, se plaint que ses «aspirants colons commencent à trouver le temps long»; Bernier leur impose alors un fastidieux examen médical. Un mois plus tard, M. Dubé revient à l'attaque ; entre-temps le nombre d'aspirants colons a diminué mais il en reste quand même onze qui ont été dûment sélectionnés dans le cadre du plan Vautrin pour aller à Auclair. Devant le peu d'empressement de Bernier, la municipalité finit par faire appel à Ernest Médard, chef du district du ministère de la Colonisation. Ce dernier se sent obligé d'accepter l'invitation car «depuis [son] dernier voyage à Rivière-du-Loup, MM Casgrain, Lizotte, maire de Rivière-du-Loup et le Comité de colonisation se plaignaient que personne ne s'occupait de leurs demandes et que

leurs futurs colons restaient chômeurs malgré leur volonté»<sup>28</sup>. Il se rend donc à Rivière-du-Loup, où la Société de colonisation lui fournit la liste de seize candidats. Lundi soir, le 26 août 1935, une assemblée est convoquée à l'hôtel de Ville où Médard est accueilli par une cinquantaine de chômeurs et autant de curieux. Parmi eux, douze des seize candidats sont présents, mais neuf seulement finissent par se déclarer prêts à partir pour la colonie. Médard insiste pour constituer une cohorte d'au moins quinze aspirants. Le lendemain, «il n'en restait que cinq; dans la journée, quatre nouveaux se sont présentés que j'ai fait approuver par le Comité paroissial et je les partais le 30 août»<sup>29</sup>. Mais il n'est pas au bout de ses peines. Il voudrait 30 ou 40 colons pour le canton Bédard, mais à sa grande surprise, le Comité de colonisation lui fait savoir que personne n'est disposé à partir. «J'espère que nous n'entendrons plus longtemps parler des gens de Rivière-du-Loup...» conclut Médard<sup>30</sup> et s'empresse de faire savoir à Bernier à quel point ses appréhensions se sont avérées justifiées.

Dès mars 1932, le Témiscouata est ainsi à toute fin pratique fermé à l'immigration des colons étrangers au diocèse et à peu près purifié des scories indésirables que la crise urbaine y aura déposées. Selon l'avis du Ministère, les cantons Auclair et Biencourt ne devraient d'ailleurs recevoir d'autres renforts pendant deux ou trois ans, jusqu'à tant que ceux déjà installés ne s'«acclimatent».

*Quant aux autres cantons de Témiscouata, la colonisation pourra y suivre son cours normal de la façon ordinaire comme par le passé. Vous faites bien cependant de déclarer à tous les aspirants colons qu'ils n'auront pas de secours extraordinaire au cours de la prochaine saison et qu'ils ne pourront recevoir d'autres secours que ceux prévus par la loi et par les règlements»<sup>31</sup>.*

Simultanément, Jean Bergeron, missionnaire-colonisateur affecté au ministère de la Colonisation et responsable des secours aux colons, est avisé de mettre un holà aux envois intempestifs des indigents par la Société Saint-Vincent de

Pauf vers les territoires de colonisation.

### Le pont sur la rivière Squatteck

Si la fin de l'*Établissement* a fourni à l'abbé Bernier l'occasion de donner un coup de balai dans les colonies infestées par des «frelons et profiteurs», elle a eu un autre effet imprévu : la fondation d'une nouvelle paroisse, Lejeune. L'*Établissement* n'a en effet été qu'une concession transitoire arrachée à un Alexandre Taschereau récalcitrant qui n'y voyait qu'un lourd fardeau pour le budget provincial et une menace aux revenus des concessions forestières. Aussi, dès que la situation lui sembla propice, le premier ministre mit brutalement fin à l'expérience. Le lobby de la Fraser - et d'autres compagnies - a joué un rôle décisif dans cette volte-face. Dans le canton Auclair, les colons furent d'abord concentrés sur la rive ouest de la Squatteck, mais tôt ou tard ils risquaient de franchir la rivière et dévaster les concessions à l'est. Les statistiques du ministère des Terres et Forêts, soigneusement tenues à jour sur ce point, ne montraient-elles pas que pour chaque acre défriché, les colons étaient responsables d'incendies où s'envolaient en fumée deux acres et demie de bon bois marchand ? La compagnie Fraser a donc tout mis en oeuvre pour empêcher que cette catastrophe ne se reproduise sur ses concessions encore intactes et, finalement, elle est parvenue à ses fins : le 14 octobre 1931, le gouvernement accepte d'interdire tout établissement dans la partie est du canton et la transforme en réserve forestière pour un demi-siècle. Le département de la Colonisation est instruit de cette décision la même journée. Or dans la soirée, un coup mystérieux de téléphone - il est fort à parier que son auteur fut J.-E. Garon lui-même - informe L.-P. Bernier de l'interdiction imminente. Le missionnaire se précipite au village et distribue des permis d'occupation des lots au-delà de la rivière à tous ceux qu'il rencontre et qui veulent bien en accepter. Le lendemain, lorsque l'ordre fatidique arrive, il ne peut que répondre avec beaucoup de contrition que, ignorant cette nouvelle politique, il a, hélas, déjà concédé des lots dans le territoire concerné.

La nouvelle colonie, formée *in extremis*, n'est composée que d'à peine deux douzaines de colons. Mais ceux-ci se mettent sans tarder à l'ouvrage : durant l'automne ils construisent un pont enjambant la rivière, tracent un chemin pour se relier à Saint-Émile et érigent les camps pour hiverner. Ils croient réaliser tout ce travail aux conditions de l'*Établissement*, à savoir coût des matériaux plus 2 \$ de salaire journalier. Ni l'abbé J.-E. Beaulieu, missionnaire de Saint-Émile, ni L.-P. Bernier lui-même, trop contents d'avoir déjoué les menées de la Fraser, ne font d'ailleurs rien pour dissiper leurs illusions ; tous ces travaux ne font que consolider leur victoire sur la compagnie. Ils évaluent d'ailleurs mal les raisons de la fin abrupte de l'*Établissement*, et croient sincèrement qu'il s'agit d'une interruption provisoire visant à débarrasser les colonies des «mauvais éléments». Or le temps passe et il apparaît de plus en plus clairement que la mesure est définitive. Les colons de Lejeune commencent à s'impatienter. L.-P. Bernier plaide leur cause auprès de son ami J.-E. Garon, dans l'espoir qu'une exception serait faite en leur faveur : «*Ils* sont pauvres, ne pouvaient pas raisonnablement y donner leur temps sans l'espoir de rémunération, autrement qu'en étant forcés par raisons majeure

res»<sup>32</sup>. Ses représentations restent toutefois lettre morte ; l'administration est soudainement devenue allergique au seul mot *Établissement*. Les colons, aux abois, se plaignent d'abord au Ministère, en accusant J.-E. Beaulieu et L.-P. Bernier d'un traitement injuste dans la distribution du secours direct (qu'ils confondent avec le programme de l'*Établissement*). L'attitude irascible du Ministère les conduit à intenter de poursuites contre ce dernier, mais aussi contre J.-E. Beaulieu et L.-P. Bernier. Leurs avocats, la maison Dorion, Dorion & Lacasse de Rivière-du-Loup, hésitent à affronter de si puissants adversaires au nom de quelques colons insolvables. Pour en avoir le coeur net, ils contactent discrètement le missionnaire pour s'enquérir des dessous de cette ténébreuse affaire. L'abbé Bernier, courroucé par tant d'ingratitude, répond en Ponce Pilate, oubliant tous les encouragements qu'il avait prodigués à ces colons : tous ces plaignants sont dans leur tort ; ils ont commencé leurs travaux en pleine connaissance de cause après le 24 octobre, date de la fin de l'*Établissement*, et aucune obligation légale ne lie donc ni le Ministère, ni ses commettants à ces brebis égarées. S'ils ont exécuté ces travaux, c'était à leurs risques et périls.



Les colons de Lejeune, déboutés, quittent alors avec beaucoup d'amertume la nouvelle colonie. L.-P. Bernier est lui aussi amère : ce n'était point ces colons qu'il aurait souhaité chasser. Mais sa responsabilité devant l'Histoire, dont il ressent constamment la gravité, ne lui impose-t-elle pas une attitude intransigeante dès que l'ensemble de l'oeuvre risque d'être compromis ?

Quoi qu'il en soit, c'est le seul aspect de son action dans le Témiscouata auquel l'abbé Bernier a voulu apporter, plus tard, quelques retouches cosmétiques. Dans la «*Genèse d'une colonie québécoise*», il préfère en effet faire appel aux émois amoureux printaniers pour expliquer la défection massive des colons de première heure de Lejeune : «*Quelques-uns des premiers colons sont partis depuis, tous célibataires ou passereaux marris d'être solitaires...*»<sup>33</sup>.

#### «Crache-moi des secours, je suis aux abois»

Pendant l'automne 1931 et l'hiver qui a suivi, ces événements ont constitué les temps forts du ministère de l'abbé Bernier. N'empêche que le vrai travail se trouvait ailleurs. L.-P. Bernier s'y attèle avec son second, l'inséparable Alfred Sévigny, l'inspecteur des travaux de la colonisation. L'homme un peu fruste mais d'une fidélité et d'une abnégation à toute épreuve, il sera le compagnon du missionnaire jusqu'au moment où les vicissitudes de la politique partisane évinceront ce dernier de la direction d'une oeuvre à laquelle il entendait se consacrer corps et âme<sup>34</sup>. Tels Don Quichote et Sancho Panza, ils pourfendront bien des moulins à vent ; ensemble, ils auront l'occasion de vivre de moments de grande intensité. Ils forment un couple que l'on ne songera guère à séparer, même pendant les missions qu'à l'occasion on aura confié à Bernier : c'est ainsi que, à la demande de J.-E. Garon, ils accompagneront un groupe de colons du diocèse de Québec en Abitibi, dans le canton de Villemontel. C'est à cette occasion que L.-P. Bernier se sent le plus plongé au coeur même de l'Histoire : l'Abitibi n'est-elle pas le lieu de la *vraie* épopée colonisatrice ? Pour le mission-

naire, y participer, même à titre transitoire, est la plus haute récompense. Outre un journal, où il relate par le menu détail les péripéties de sa mission, il écrit trois lettres par jour à sa secrétaire restée à Notre-Dame-du-Lac. Quelque attachement sentimental ayant pour objet cette digne dame ? Que nenni ! Comme aux temps romantiques, son seul souci est de constituer un fonds épistolaire, témoignage d'instant mémorables où l'on frôle l'immortalité historique. Qui plus est, en plein milieu de cette expédition, vécue sur un mode si grave, J.-E. Garon chargera les deux acolytes d'une enquête policière. Les voilà devenus Sherlock Holmes et Dr Watson, lancés sur la piste des fraudeurs criminels. Le rapport de L.-P. Bernier, long, brillant et circonstancié, élucidera la fraude et dévoilera le coupable ainsi que son *modus operandi*<sup>35</sup>.

Au début de l'hiver 1931-32, l'abbé Bernier garde encore intacte toute la réserve de son optimisme, ou plutôt parvient encore à exorciser ses propres doutes : «*Nos colons ont confiance en nous et l'hiver ne leur fait pas peur. Ils auront le secours direct que M. le sous-ministre a préconisé et pour d'aucuns un peu de bois de la Cie Fraser*»<sup>36</sup>. Le Département envoie deux vaches à Auclair afin de fournir le lait aux enfants des plus nécessiteux. Pour ce qui est des revenus, seuls les secours directs seront finalement versés ; l'entente signée avec la Fraser demeure lettre morte. Les «*jobbers*» de la compagnie coupent le bois sur les lots des colons sans respecter la réserve des huit acres et ne font montre d'aucune velléité de donner aux colons la priorité d'embauche promise. Lorsqu'ils achètent le bois des colons, ils ne paient que 1,75 \$ la corde. «*Don't you find it is not fair ?*» demande le surintendant du ministère au gérant de la compagnie<sup>37</sup>. Celui-ci argue l'incapacité de contrôler les pratiques des «*jobbers*» qui ont leur propre clientèle et ignorent les directives de la Fraser. Bernier se rend compte, peu à peu, que les colonies sont abandonnées à leur sort et que le mirage de l'*Établissement* est chose du passé. En plein hiver, au mois de février, son complice et chef, J.-E. Garon, lui écrit :

*Nous n'avons plus d'aide à donner aux colons, ni en argent ni en espèces, car le budget actuel va être affecté à payer des dettes [...] Si nous n'avons pas d'aide à distribuer à ces colons [...] j'apprends fortement que nos colons, incapables de se subvenir, quittent les lieux le printemps venu. Nous savons même pas si nous aurons des graines de semence à distribuer cette année*<sup>38</sup>.

À Saint-Émile-d'Auclair, colonie la plus favorisée, le missionnaire J.-E. Beaulieu se débat entre la colère et l'obligation de contenir la révolte des 132 familles qui hivernent sous sa responsabilité : «*J'ai rencontré, comme je m'y attendais, des cas pénibles de misère. J'ai actuellement 15 familles de 8 membres et plus qui mangent de tout : c'est-à-dire, n'ont plus rien à manger, alors que les enfants sont à peine vêtus*». On a distribué 8 300 \$ en secours directs et sur plus de la moitié des lots il ne reste plus de bois marchand. La colonie comprend à peine 40 chevaux et les animaux commencent à devenir une concurrence redoutable pour la subsistance des gens.

*J'ai épuisé tout mon argent personnel disponible [...] Je ne pourrai plus supporter longtemps le triste spectacle de la faim et de la famine chez mes colons [...] Cependant combien de fois, n'ai-je pas entendu dire aux autorités provinciales, notamment à l'honorable Taschereau lui-même, l'été dernier, à son assemblée de Matane, que son gouvernement plaçait les colons sur des lots, qu'il les faisait vivre pendant 18 mois (ce qui était très logique), qu'il leur donnerait un cheval, une vache, etc... À peine quelques mois et les colons transportés sur leurs lots meurent pratiquement de faim sans qu'on semble vouloir s'en occuper*<sup>39</sup>.

Mais quoi faire ? Pour l'instant (bientôt c'est lui-même qui va se révolter), le brave missionnaire s'efforce de calmer ses ouailles dont la colère gronde. J.-E. Garon l'en félicite :

*Je suis réellement heureux de voir comment vous savez vous plier aux circonstances qui malheureusement ont été parfois assez inclémentes à votre sujet et au*

.....

sujet de vos paroissiens. Il m'a fait énormément plaisir d'entendre M. Côté me raconter les bons conseils que vous avez si sagement donnés à vos paroissiens au prône le dimanche dernier. À tel point que j'ai rapporté la chose à mon sous-ministre qui, à son tour, doit en dire un mot lors de sa prochaine entrevue avec monseigneur l'évêque <sup>40</sup>.

L'essentiel du revenu des colons est alors constitué par le secours direct, que l'on distribue chichement aux plus nécessiteux. En hiver 1931-32, les colons reçoivent ainsi en moyenne 90 \$. Mais c'est loin de suffire aux besoins de cette population démunie de toute autre ressource; les demandes d'aide fusent de toute part et les curés et missionnaires, les députés, les membres du gouvernement sont assaillis par ces appels désespérés. Les colons de Les-Étroits envoient au premier ministre une lettre collective: «*Nous sommes menacés de famine... Nous n'avons ni chevaux, ni machinerie, ni même une pioche et nous sommes pas capables d'en avoir. Rappelez vous vos promesses que vous avez faites lorsque vous nous avez envoyés ici*»<sup>41</sup>. Mais A. Taschereau fait sourde oreille. L.-P. Bernier plaide la cause des colons de son territoire auprès d'un premier ministre visiblement agacé: il demande des travaux «*attendu ... qu'il est impossible à nos colons de vivre dans les conditions de misère où ils sont*». Taschereau répond

*Le problème devient aigu car, après les sacrifices considérables que nous avons fait l'année dernière pour placer ces colons, il nous semblait qu'ils pourraient se suffire à eux-mêmes. Mais, apparemment, beaucoup sont sous l'impression qu'il appartient au Gouvernement de pourvoir à tous leurs besoins. Ce n'est pas de cette manière que la colonisation se faisait autrefois, et il me semble que les colons d'aujourd'hui n'ont plus le même courage que les anciens* <sup>42</sup>.

L.-P. Bernier s'essaie auprès du ministre:

*Les routes de colonisation par lesquelles les colons doivent circuler sont, les unes encore à l'état d'ébauche, les autres*

*encore à faire, de sorte que les colons sont en plein centre de la forêt, loin de tout secours [...] la situation de nos colons nouveaux n'est pas celle des colons qui se sont placés d'eux-mêmes sur des lots. Tandis que ceux-ci ont procédé avec lenteur, la plupart célibataires pour les débuts, soutenus par leurs parents, déjà cultivateurs, ceux-là ont été envoyés d'une seule fois, étant pères de familles et de plus sans un sous vaillant dans leurs poches* <sup>43</sup>.

sans plus de succès. «*Comme vous l'a dit le premier ministre, nous avons beaucoup fait pour les colons et il me semble que le département ne peut faire davantage*», lui rétorque celui-ci<sup>44</sup>. Les autres prêtres du territoire viennent à la rescousse du missionnaire colonisateur. L'ancien «patron» de L.-P. Bernier, Ernest Gagnon, tente d'infléchir la position intransigeante du gouvernement:

*ces colons... sont réduits, faute de travail rémunérateur immédiat à la mendicité publique [...] Il est bien impossible à notre population, déjà pauvre et réduite elle-même au plus strict nécessaire de soutenir, voire de venir en aide à tous ces indigents [...] Les travaux qu'ils font sur leurs lots doivent leur être secourables dans un avenir plus ou moins rapproché, mais ne leur donnent pas pour le moment les deniers nécessaires à la vie et à l'entretien de leur famille.*

Il demande que la construction de route soit entreprise:

*Je ne tiens pas à être pessimiste, mais je crois que le bon ordre et la sécurité publics demandent que votre gouvernement donne au moins du travail à ceux des colons qui n'ont aucune ressource et qui ont faim* <sup>45</sup>.

Si les colons sont dans une misère difficilement imaginable pour les gens des villes, leurs pasteurs n'échappent pas aux difficultés de la crise. Contrairement à leurs prédécesseurs, pour qui l'ouverture d'une mission était un passe-temps bénévoles qui se greffait aux activités normales d'une cure, dans les nouvelles colonies, les desservants exercent leur ministère à temps plein. Certains ont des éco-

nomies ou d'autres petits revenus, mais comme il n'est pas question de demander à leurs ouailles une quelconque contribution à la subsistance du prêtre, ces ressources personnelles fondent rapidement. Les pasteurs sont bientôt réduits à la condition de leurs protégés<sup>46</sup>. Ils s'insinuent donc, avec la complicité passive de L.-P. Bernier, dans le système des secours directs. Le plus souvent, en effet, le secours direct consiste en des travaux rémunérés au taux fixe<sup>47</sup>. Ces travaux sont conduits par un contremaître qui est responsable aussi des achats des matériaux et qui gagne 2,50 \$ par jour. La rémunération est rarement versée en numéraire: le plus souvent, les bénéficiaire reçoivent des bons («pitons») échangeables chez les marchands locaux contre des articles dont la liste est strictement limitée<sup>48</sup>. Les missionnaires, qui supervisent le système et distribuent les «pitons», se nomment rapidement «contremaîtres», quitte à évincer les anciens détenteurs de l'emploi<sup>49</sup>, si bien que dès le printemps 1932 les listes des «contremaîtres» des travaux de chômage et des missionnaires des colonies peuvent être superposées. Enfin presque, car avec le temps de nouveaux personnages apparaissent sur le rôle de paie du gouvernement: ainsi à Ste-Rita, c'est A. April qui est le «contremaître», à St-Médard, desservi par le même prêtre, c'est le V. April et, simultanément, un «conducteur» A.-V. April dirige les travaux sur la route reliant les deux. L.-P. Bernier qui s'inquiète de la prolifération des April dans cette partie du comté, se fait répondre candidement: «*En réponse à la vôtre du 19 décembre 1932, voici: M. V. April et A. April sont les deux frères; mais quand il s'agit de distribution de secours directs, c'est votre humble serviteur qui tantôt signe V. April, pour Saint-Médard, et A. April, pour Ste-Rita*»<sup>50</sup>. Les fonctionnaires du ministère ne sont bien entendu pas dupes de ce manège. Avec beaucoup de circonvolutions, sans jamais mentionner la qualité un peu spéciale de ces «contremaîtres», L.-C. Dufort, directeur des travaux de colonisation, va d'abord s'enquérir de la nature de leurs activités. Il demande leur liste avec

*les émoluments que vous vous proposez de leur donner [...] Vous me parlez de*



contremaîtres. Je comprends que les contremaîtres dans l'exécution des travaux sur le programme no 2 sont payés à même le rôle de paie comme remplissant la charge de contremaîtres. Je ne crois pas que vous ayez reçu plusieurs instructions relativement aux travaux, car nos listes mentionnent des secours directs pour nos colons de première année. Comme contremaîtres comprenons nous les distributeurs qui visitent les colons pour connaître leurs besoins et en même temps leur donner des instructions ? Il s'agit alors d'inspecteurs [...] Je crois que la gratification que nous pourrions faire accepter par le Ministre, en paiement de leur trouble, devra les satisfaire<sup>51</sup>.

La difficulté majeure réside dans le fait que les travaux du secours direct dans les colonies comportent une contribution fédérale de 50 %, et que le gouvernement d'Ottawa est allergique à toute forme de financement des oeuvres de l'Église. Les curés se voient ainsi affubler d'un titre pudique d'«inspecteur ad hoc». Le problème de la subsistance des prêtres est ainsi résolu pour un temps, leurs gains à ce titre étant assez confortables: entre novembre 1931 et mars 1933, ils dépassent 1 100 \$ par prêtre impliqué.

Le ministère de la Colonisation tolère cette situation assez irrégulière, mais son irritation va croissant. La distribution des secours directs occasionne des frictions, des plaintes des colons frustrés qui se retournent contre leurs missionnaires. L.-P. Bernier recommande bien de «prendre moitié chez un marchand libéral, moitié chez un marchand conservateur et éviter ainsi toute chicane», son mot d'ordre n'est pas toujours suivi. Dans Packington, un comité libéral réclame la tête du missionnaire, accusé de favoritisme et de patronage; une enquête s'ensuit et l'Action nationale en publie les résultats. Le curé est contraint à démissionner de ses fonctions, mais continue à réclamer à haut cris son dû: un «salaire raisonnable pour 40 mois» ainsi que les frais de voyage à raison de 10 ¢ du mille<sup>52</sup>. Les coûts inhérents à la distribution des «pitons» apparaissent exorbitants au Ministère habitué à voir dans le clergé une armée de travailleurs bénévoles qui sou-

lage ses contraintes budgétaires. Le sous-ministre cache mal son irritation devant les exigences des prêtres: le missionnaire d'Auclair réclame 504 \$, celui de la Nativité de Biencourt 550 \$, celui de Lac-des-Aigles 614 \$.

*Les statistiques nous prouvent que le premier a distribué 1 146 bons, le second 114, et le troisième 36. Vous connaissez le sentiment du Ministre et le mien: nous savons parfaitement la gêne dans laquelle se trouvent plusieurs de nos curés [...] Néanmoins il ne faudrait tout de même pas nous exposer à des critiques qui seraient peut-être plus ennuyeuses pour nos curés que pour nous-mêmes.*

Il propose une compensation de 20 \$ par mois, tarif unique, au lieu de 2 \$ par jour réclamés. Le ton de la correspondance des hauts fonctionnaires est de plus en plus caustique; le missionnaire de Packington, peu diplomate, continue à réclamer son dû. Finalement, en hiver 1934, une lettre laconique de C.-L. Dufort informe sèchement L.-P. Bernier que le ministère a rapatrié la distribution des secours directs. «J'ai bien reçu votre compte au sujet de M. J.-O. Berger, de Packington, mais malheureusement nous n'avons aucune somme de prévue pour cette dépense. Je suis retenu à la maison par la maladie...»<sup>53</sup>. Finalement, le directeur des travaux de la colonisation clôt sèchement le débat sur cette question «Je regrette que plusieurs curés du comté de Témiscouata aient fait des réclamations semblables, alors qu'ailleurs dans la province nous n'avons payé aucun des curés qui avaient la charge des missions»<sup>54</sup>.

## NOTES

1. Jean-Charles Mignan, *Silhouettes*, Montréal, Fidès, 1963, p. 35.
2. *École Sociale Populaire*, no. 219, R. P. Archambault, S. J. «Nécessité de la Colonisation», p. 7.
3. Léo-Pierre Bernier «Genèse d'une colonie québécoise», dans *Cahier souvenir, 40 ans; naissance et vie d'une colonie québécoise, Saint-Émile-d'Auclair*, p. 5.
4. *Idem*.
5. Le «secours direct» dont bénéficient alors les chômeurs nécessiteux, variant entre 4 \$ par mois pour les célibataires et 12 \$ pour les pères 10 enfants et plus, représente une charge relativement légère pour le trésor provincial en comparaison avec les dépenses requises pour l'établissement des colons. Qui plus est, les trois paliers du gouvernement n'assument chacun qu'un tiers des coûts du chômage.
6. *Ibid*, p. 5.
7. Lettre de Mgr Courchesne à H. Mercier, ministre des Terres et Forêts, 25 février 1929.
8. *Ibid*.
9. Voir Pierre Collins, «La difficile naissance de la paroisse Saint-Juste-du-Lac», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, Vol XIII, no. 3, (mai 1990) : pp. 71-82.
10. Documents de la session, lettre de F. X. Bélanger à L.-E. Parrot, 15 avril 1916.
11. Bois dont la taille est strictement réglementée selon les essences et qui seul peut être prélevé.
12. Voir notamment l'état détaillé des actifs des sociétés appartenant aux Fraser et à leur associé déposé à l'occasion de l'échange d'une partie de la seigneurie Thomas, Documents de la session.... Toute l'évolution de la législation concernant les lots de la colonisation s'explique par l'effort de rendre sinon impossible alors au moins plus difficiles de telles pratiques «frauduleuses». Tandis qu'au début du siècle il était possible d'obtenir les «lettres patentes» après un an à condition d'avoir défriché 10 % du lot et y avoir construit un camp, durant les années trente la période minimale est de cinq années et le rythme des défrichements est sévèrement limité.
13. Procès verbal de la réunion des curés et missionnaires colonisateurs du diocèse de Rimouski...
14. L.-P. Bernier, «Genèse d'une colonie...», *Op. cit.*, p. 32.
15. Rappelons qu'à cette époque les bûcherons gagnent moins d'un dollar par jour et que les pères nécessiteux de familles de dix enfants et plus reçoivent 12 \$ par mois comme secours direct !
16. Magasin général ouvert par le gouvernement au rang XII d'Auclair. Il sera privatisé en 1935 et les dettes des colons - qui ne s'élèvent toutefois qu'à 201 \$ - seront alors définitivement effacées.

.....

- 17. AUQAR (B), 1.44, lettre de J.-E. Garon à L.-P. Bernier, 24 septembre 1931.
- 18. AUQAR (B), 1.44, lettre de J.-E. Garon à L.-P. Bernier, 5 octobre 1931.
- 19. L.-P. Bernier «*La genèse d'une colonie...*», **Op. cit.**, p. 33.
- 20. AUQAR (B), 1.44, lettre de J.-E. Garon à L.-A. Richard, 16 novembre 1931.
- 21. L.-P. Bernier «*La genèse d'une colonie...*», **Op. cit.**, p. 6.
- 22. Un colon de Thetford Mines menace ainsi le missionnaire-colonisateur de poursuites après avoir perdu son lot: il exige «*tout [son] argent d'ici au 14 octobre sinon je prendrai de procédures contre vous quand on claire un homme on le paie*» (AUQAR (B) 2.34, lettre d'un colon à L.-P. Bernier, 9 octobre 1931). L'aversion contre les arrivants des villes est d'ailleurs largement partagée dans d'autres diocèses: Mgr Edmonde Plourde, missionnaire-colonisateur dans Gaspé, avait une attitude très similaire. Elle déteindra d'ailleurs sur les fonctionnaires du ministère qui après des échecs répétés adopteront des positions analogues (voir, entre autres, le procès-verbal de la réunion de chef de service et de district tenue à Québec le 20 et 21 décembre 1935 sous la présidence de L.-A. Richard, AUQAR (B), 2.23).
- 23. AUQAR (B), 1.71, lettre de L.-P. Bernier, à Paul Hubert, inspecteur régional, 19 novembre 1931. Il y a alors 75 familles et 250 colons établis à Biencourt.
- 24. AUQAR (B), 1.56, lettre de Wilfrid Morrel à L.-P. Bernier, 18 juillet 1933.
- 25. AUQAR (B), 1.56, lettre de L.-P. Bernier, à Wilfrid Morrel, 22 juillet 1933.
- 26. AUQAR (B), 2.11, correspondance échangée entre L.-P. Bernier et A. Malouin, lettres du 13 et 15 novembre 1935.
- 27. AUQAR (B), 1.44, lettre de L.-P. Bernier, à P. Ouvard, 28 février 1934.
- 28. AUQAR (B), 2.30, lettre de E. Ménard à O. Desgagné, chef du service d'établissement du ministère de la Colonisation, 31 août 1935.
- 29. **Ibidem.**
- 30. AUQAR (B), 2.30, lettre de E. Médard à O. Desgagné, 28 août 1935.
- 31. AUQAR (B), 1.44, lettre de L.-A. Richard, sous-ministre de la Colonisation, à L.-P. Bernier, 15 mars 1932.
- 32. AUQAR (B), 1.44, lettre de L.-P. Bernier, à J.-E. Garon, 16 décembre 1931.
- 33. L.-P. Bernier, **Op. cit.**, p. 25.
- 34. Chaque changement de gouvernement sera l'occasion de renouvellement des cadres ecclésiastiques. Les autorités de l'Église semblaient en effet juger plus prudent de mettre chaque fois à l'écart ceux qui devaient nécessairement se compromettre dans des relations soutenues avec les membres et hauts fonctionnaires d'un gouvernement.
- 35. Il s'agira en fait d'une pratique assez courante à l'époque: certains agents de terre, mal rémunérés, arrondissaient leurs revenus en ajoutant aux redevances chargées pour leurs actes professionnels un supplément qu'ils mettaient dans leur poche.
- 36. AUQAR (B), 1.44, lettre de L.-P. Bernier à J.-E. Garon, 17 novembre 1931.
- 37. AUQAR (B), lettre de J.-E. Garon à M. Matheson, gérant de la Fraser, 16 novembre 1931.
- 38. AUQAR (B), 1.55, lettre de J.-E. Garon à L.-P. Bernier, 27 février 1932.
- 39. AUQAR (B), 1.34, lettre de J.-A. Beaulieu à L.-P. Bernier, 20 mars 1932.
- 40. AUQAR (B), 1.44, lettre de J.-E. Garon à J.-A. Beaulieu, 8 avril 1932.
- 41. AUQAR (B), 2.40, lettre collective adressée à A. Taschereau signée par 24 colons des rangs II et III, Packington, 06 mai 1932.
- 42. AUQAR (B), 1.32, lettre de A. Taschereau à L.-P. Bernier, 19 juillet 1932.
- 43. AUQAR (B), 1.30, lettre de L.-P. Bernier à Hector Laferté, ministre de la Colonisation, 19 juillet 1932.
- 44. AUQAR (B), 1.32, lettre de H. Laferté à L.-P. Bernier, 20 juillet 1932.
- 45. AUQAR (B), 1.30, lettre de Ernest Gagnon, curé de Notre-Dame-du-Lac, à A. Taschereau, 22 juillet 1932.
- 46. Dans certains cas, ils essaient même d'obtenir le secours direct comme simples indigents! C'est le cas, par exemple, d'Albert Saint-Laurent, missionnaire à Val-d'Espoir. Les fonctionnaires qui doivent traiter sa demande sont fort embarrassés. Jean Bergeron, missionnaire-colonisateur au Ministère, l'intercepte ensuite. Il écrit à M<sup>re</sup> Ross: «*J'ai déjà protesté contre cette forme de secours aux jeunes curés inscrits dans les listes de nécessiteux [...] cette méthode est de nature à nous attirer le mépris des officiers. [...] je suis toujours humilié quand on vient me parler d'un curé qui demande des secours comme le dernier pauvre de sa paroisse*». Archives du diocèse de Gaspé, lettre du 29 décembre 1934.
- 47. En 1931-32, le taux est fixé à 20 ¢ de l'heure pour une journée de huit heures. Il ne s'agit pas d'un keynésianisme avant la lettre, mais d'une politique résultant d'un parti-pris purement moral, auquel le clergé et plusieurs membres de la classe politique tiennent mordicus. Il n'est pas question de donner directement un montant d'argent aux nécessiteux, car il faut éviter que ceux-ci ne se constituent en clientèle de l'État en s'habituant à recevoir une aide sans qu'ils l'aient méritée: il faut toujours gagner sa vie à la sueur de son front! Les fonctionnaires sont par contre favorables à un paiement monétaire direct qui, selon eux, obère moins le trésor public.
- 48. Le principe général consiste à fournir aux bénéficiaires uniquement quelques matières premières indispensables. Ainsi, par exemple, le pain qui figurait à l'origine parmi les articles admissibles, disparaît et on ne fournira que la farine permettant de le fabriquer, etc.
- 49. Ceux-ci sont bien entendu très mécontents, d'autant plus que ces nouvelles nominations interfèrent avec le droit de patronage. Ainsi dans Packington, un certain Jos. Morin se plaindra au député des agissements du missionnaire, Omer Berger, qui le supplante graduellement. Lui, en bon libéral, faisait les achats chez un marchand acquis à ce parti, tandis que le prêtre, un bleu notoire, tentait de l'obliger à acheter chez son cousin conservateur. AUQAR (B), 2.40, lettre de J. Morin à W. Morel, 7 décembre 1931. Morel qui consulte L.-P. Bernier à ce sujet, reçoit une réponse cinglante: Jos. Morin n'a aucun droit d'être conducteur, ni aucune compétence. «*Vous connaissez sur le bout de vos doigts l'histoire de M. Adélard Bouchard, marchand de St-Benoît qui disait que M. le député - je n'en crois rien - lui avait promis, avant son élection, le monopole des ventes dans Robinson, pour l'Établissement, avec un bénéfice de cinq mille piastres*». AUQAR (B), 1.40, lettre de L.-P. Bernier à W. Morel, 19 décembre 1931.
- 50. AUQAR (B), 2.12, lettre de A. April à L.-P. Bernier, 29 janvier 1933.
- 51. AUQAR (B), 1.25, lettre de L.-C. Dufort, directeur des travaux de colonisation à L.-P. Bernier, 18 février 1932.
- 52. AUQAR (B), 1.25.
- 53. AUQAR (B), 1.25, lettre de C.-L. Dufort à L.-P. Bernier, 16 février 1934.
- 54. AUQAR (B), 1.25, lettre de C.-L. Dufort à L.-P. Bernier: 02 octobre 1934.

.....